

1 / FERMETURE DE LA CAISSE DES SOUS PREFECTURES D'ETAMPES ET DE PALAISEAU

Nous vous informons de la fermeture de la caisse des sous préfectures d'Étampes et de Palaiseau le **mercredi 02 janvier 2013**.

Le service des cartes grises restera ouvert aux horaires habituels, soit de 9h à 12h à la Sous préfecture d'Étampes et de 9h à 13h à la sous préfecture de Palaiseau.

Pour les dépôts de dossiers de demande d'immatriculation le 02 janvier 2013, vous serez invités à régler de préférence par chèque afin de vous éviter des déplacements. Si toutefois vous souhaitez régler par un autre mode de paiement (espèces ou carte bancaire) vous serez dans l'obligation de repasser à la sous préfecture dans les 2 jours suivants afin de procéder au règlement de votre taxe.

2 / SUPPRESSION DE LA VENTE DE TIMBRES FISCAUX A LA CAISSE DE LA SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU

Nous vous informons que la caisse de la Sous préfecture de Palaiseau ne vendra plus de timbres fiscaux **à compter du mercredi 02/01/2013**.

Vous pourrez vous procurer les timbres fiscaux dans un bureau de tabac ou auprès d'un guichet d'un centre des finances publiques ou d'une trésorerie

3 / SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU : MODIFICATION DES HORAIRES D'ACCUEIL DES USAGERS POUR LA REMISE DES TITRES DE SEJOUR

Afin de réduire les délais d'attente, nous vous informons qu'à compter du **03 janvier 2013**, les remises de titres de séjour auront lieu du lundi au vendredi de 14h à 16h au guichet CAISSE de la sous préfecture de Palaiseau. Vous devrez vous présenter à **l'accueil général** de la sous préfecture où un ticket vous sera remis à compter de 14h uniquement.

ATTENTION, seules les personnes munies d'une convocation pourront retirer leur titre de séjour à compter de la date mentionnée sur la convocation. Au préalable, il faudra vous procurer, en timbres fiscaux, la taxe mentionnée sur la convocation, auprès d'un bureau de tabac ou d'un guichet d'un centre des finances publiques ou d'une trésorerie.